



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
07/09/2021	07/09/2021	2021 - 11572

**1. Intitulé du projet**

CONSTRUCTION D'UNE SERRE AGRICOLE PLASTIQUE DE 14 016 m<sup>2</sup> - EARL DES SERRES DE PECHON

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**  
Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**  
Dénomination ou raison sociale EARL DES SERRES DE PECHON  
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale BAUDAS CLEMENT  
RCS / SIRET 

8	2	4	7	1	9	8	6	8	0	0	0	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique EARL

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
	Création de 14 016 m <sup>2</sup> de serres agricole sur une commune dotée d'une carte communale Art R122-2 du code de l'environnement, les constructions soumises à Permis de Construire comprises entre 1 et 4 hectares sont soumises à la procédure au cas par cas auprès de la DREAL

**4. Caractéristiques générales du projet**

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

- Afin de diversifier sa production, le projet de Monsieur Clément BAUDAS de l'EARL des SERRES de PECHON (KBIS joint) consiste en la création d'une serre agricole d'une surface de 14016 m<sup>2</sup> pour production Maraîchère (Poivron, Piment, Melon, Fraise) en agriculture plein champ. La conception de la serre n'imperméabilisera pas le sol grâce aux chéneaux percés
- La serre de 14016 m<sup>2</sup> sera réalisée en poteaux et arceaux métallique et bâchage par parois plastique, non chauffée et sans sanitaires
- Parois extérieures plastiques enroulables jusqu'à hauteur chéneau par enroulage manuel
- Fondations : Par plots bétons de 0,60 cm de profondeur selon étude technique
- Déchets plastiques seront recyclés en déchetterie agréée
- Déchets végétaux compostés et répandus sur champs de céréales

## 4.2 Objectifs du projet

La conception de la serre n'imperméabilisera pas le sol.

- 1) Les cultures étant en « plein champ » le besoin en eau sera assuré directement par les eaux pluviales. La création de chéneaux percés espacés régulièrement entre chaque chapelle permettra d'irriguer par goutte à goutte les cultures tout en protégeant les feuillages pour diminuer l'usage de produits phytosanitaires et traitements tout en se protégeant des intempéries.
- 2) L'avantage de ce système permettra, de plus, de conserver une hygrométrie permanente dans la serre et assurer confort pour la main d'œuvre ainsi que pour les cultures
- 3) Le complément en eau se fera en période de forte chaleur via le réseau d'irrigation de l'ASA de la Région du Queyran existant, ce complément en eau restera toutefois modeste

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

- 1 - PAS DE DEBLAIS REMBLAIS L'IMPLANTATION SUIVRA LA PENTE NATURELLE DU TERRAIN
- 2 - IMPLANTATION DES PLOTS BETON DE FONDATION SELON ETUDE TECHNIQUE DU FABRICANT
- 3 - MONTAGE DES STRUCTURES METALLIQUES ET BACHAGE DES PAROIS DE LA SERRE
- 4 - INSTALLATION DU GOUTTE A GOUTTE AU DROIT DES CHENEUX PERCES POUR IRRIGATION

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

PROJET AVEC ACCES EMPierre A L'OUEST DEPUIS LA ROUTE DE BERGES

CULTURE EN PLEIN CHAMP AVEC UN MINIMUM D'ENTRETIEN PHYTO SANITAIRE GRACE A LA SERRE

IRRIGATION ET GESTION DES EAUX PLUVIALES SIMPLIFIEES GRACE A LA NON IMPERMEABILISATION DE LA SURFACE CULTIVEE

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PERMIS DE CONSTRUIRE

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- 16 Chapelles de 9.60m x 88.00m + 1 chapelle de 9.60m x 52.00m - Hauteur au faitage : 6.25 m - Hauteur sous chéneaux : 3.50 m - Surface totale 14 016 m <sup>2</sup>	350 000 Euros

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu dit "Gravette"  
Route de Bergès  
47 160 - Villefranche du Queyran

Section ZH  
Parcelle n°007

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

*Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6*

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Complément en eau modeste fourni par le réseau d'irrigation de l'ASA de la Région du Queyran (voir registre des autorisations de prélèvement d'eau joint "prise d'eau dans un plan d'eau"). Impact potentiel faible car projet n'imperméabilisant pas le sol et irrigation au goutte à goutte optimisant les besoins en eau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

LA NON IMPERMEABILISATION DES SOLS OFFRE DES AVANTAGES HUMAINS ET ENVIRONNEMENTAUX, MOINS D'ENTRETIEN, PAS DE PESTICIDE NI HERBICIDE, CONFORT HYGROMETRIQUE SOUS SERRE POUR LES EXPLOITANTS ET LE PERSONNEL, GESTION NATURELLE DES EP ET IRRIGATION COMPLEMENTAIRE REDUITE GRACE AU GOUTTE A GOUTTE

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

LA PRODUCTION MARAICHERE ENVISAGEE ETANT EN PLEIN CHAMP AVEC UNE SERRE N'IMPERMEABILISANT PAS LE SOL, LES BENEFICES POUR L'ENVIRONNEMENT SERONT IMPORTANTS: PROTECTION DES CULTURES FACE AUX INTEMPERIES ET ABANDON DES TRAITEMENTS PHYTO SANITAIRES, LE SYSTEME DE GESTION DES EAUX PLUVIALES PERMET D'AVOIR UNE GESTION AUTONOME DES EP QUASIMENT NATURELLE AVEC UNE DIMINUTION DES INTERVENTIONS HUMAINES SUR SITE NOUS ESTIMONS QUE CE PROJET PARTICULIEREMENT FAVORABLE ENVERS L'ENVIRONNEMENT NE NECESSITE PAS D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
PIECES GRAPHIQUES DU PERMIS DE CONSTRUIRE REPRENANT TOUTES LES INFORMATIONS NECESSAIRES A LA COMPREHENSION DU PROJET

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à VILLEFRANCHE DU QUEYRAN

le, 23/08/2021

Signature

EARL DES SERRES DE PECHON

BAUDAS Henri et Clément

"Gravette"

47160 VILLEFRANCHE DU QUEYRAN

Tél : 06 15 47 07 00 / 06 46 22 10 36

Siret : 824 713 868 00013

## BORDEREAU DES PIECES DU PERMIS DE CONSTRUIRE

\*Cerfa n° 13 409 \* 06

\*PC 01 Plan de situation

\*PC 02 Plan de masse existant

\*PC 02 bis Plan de masse projet

\*PC 03 Plan en coupe

\*PC 04 Notice de présentation

\*PC 05 Plan des façades

\*PC 06 Insertion projet

\*PC 07 - 08 Photographies environnement proche et lointain

\*Notice agricole

LIEU DE LA CONSTRUCTION : Lieu dit "Gravette"  
47 160 - Villefranche du Queyran  
Section ZH - Parcelle N° 7  
(Superficie : 56 440 m<sup>2</sup>)

MAITRE D'OUVRAGE :  
EARL des serres de Péchon

OPERATION :  
Construction de serre agricole plastique

DESIGNATION DOCUMENT :  
**PERMIS DE CONSTRUIRE**

DATE : 23/08/2021 N° AFFAIRE : 20210823

PHASE :

ESQ ● APS ● APD ● DPC ● DCE ○ PEO ○ POE ○

PC

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NATURE
A		
B		
C		
D		
E		
F		

LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES: COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIREMENT, NI IN-SOLIDIUM DES FAUTES COMMISES PAR AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION

APPROBATION  
CLIENT

EARL DES SERRES DE PECHON  
BAUDAS Henri et Clément  
"Gravette"  
47160 VILLEFRANCHE DU QUEYRAN  
Tél : 06 15 47 07 01 - 06 46 22 10 36  
Siret : 824 719 960 00013

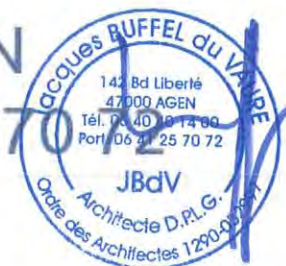
**J. BUFFEL du VAURE**

Architecte DPLG

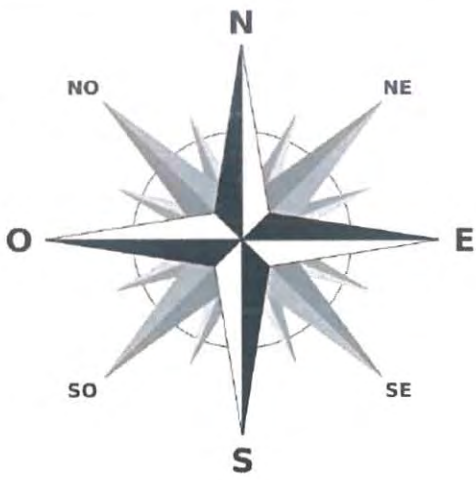
142, bld de la Liberté - 47000 AGEN

Tél. 05 40 40 14 00 - Pot. 06 41 25 70 72

Mail : architecture.paysages@sfr.fr





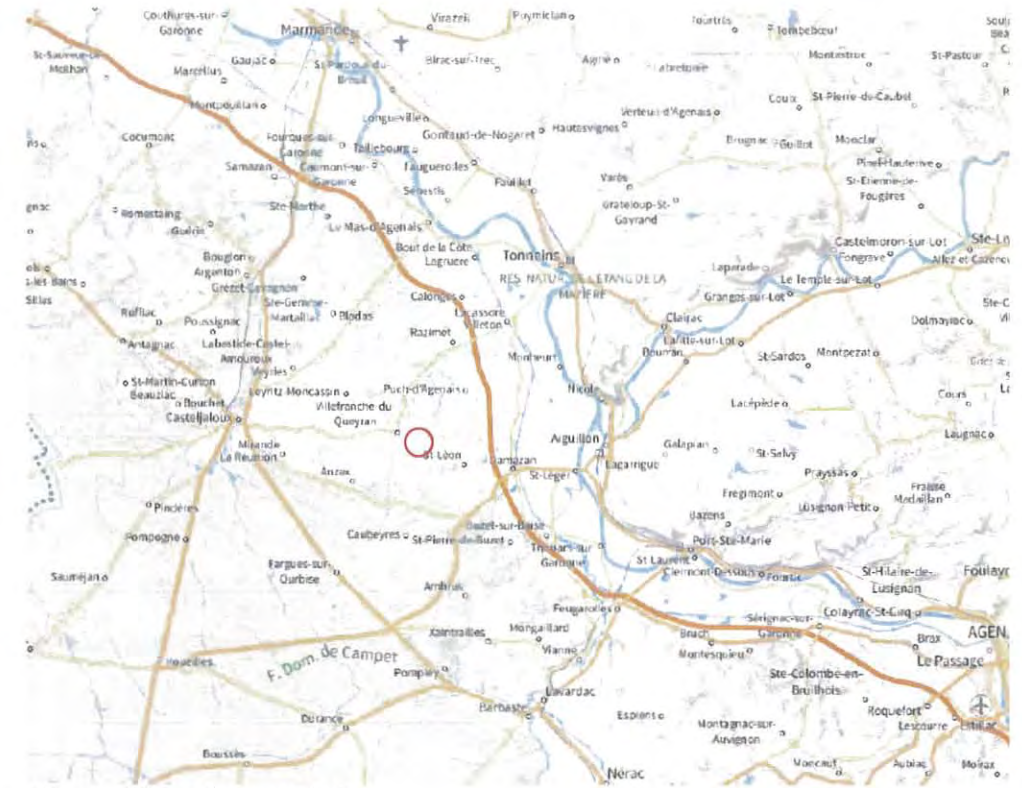


Lieu dit " Gravette"  
47 160 Villefranche du Queyran

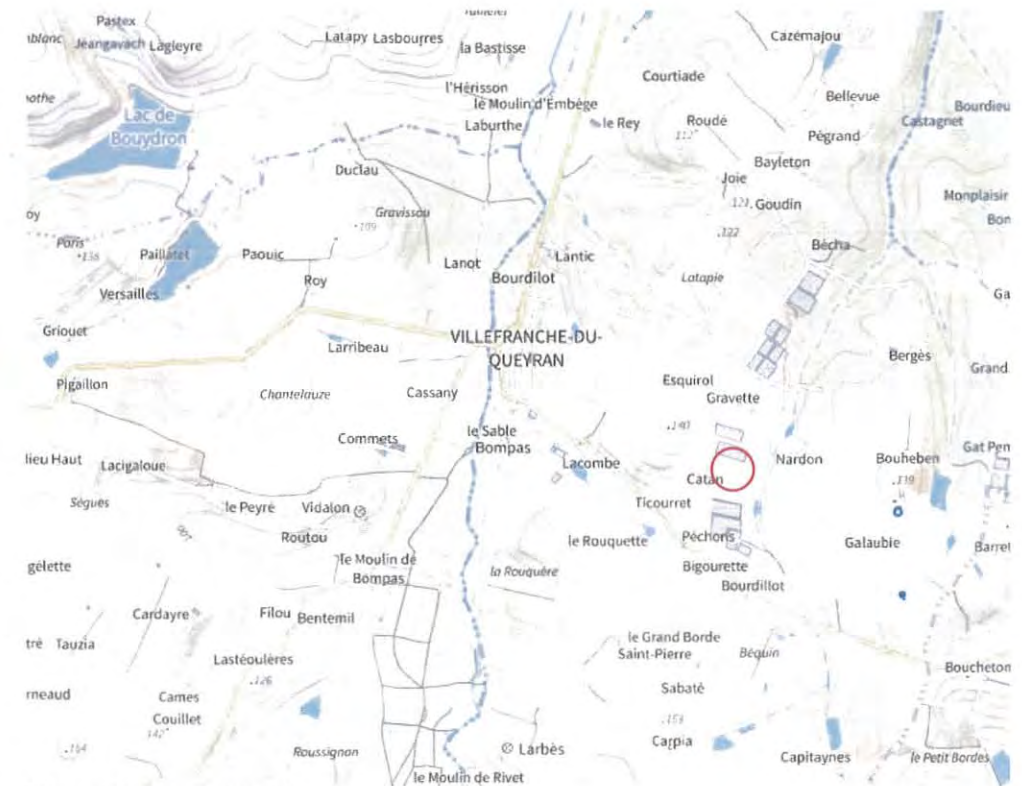
Parcelles concernées n° 7  
Section ZH  
(Superficie : 56 440 m<sup>2</sup>)



Photo satellite/cadastrale du site



Plan départemental



Plan Communal

LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI EN SOLIDUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION.

**J. BUFFEL du VAURE** Architecte DPLG  
142, bld de la Liberté - 47000 AGEN  
Tél. 05 40 40 14 00 - Pot. 06 41 25 70 72  
Mail : architecture.paysages@sfr.fr



**MAITRE D'OUVRAGE :** EARL des serres de Péchon

**LIEU DE LA CONSTRUCTION :**  
Lieu dit "Gravette"  
47 160 - Villefranche du Queyran  
Section ZH - Parcelle n°7  
(superficie : 56 440 m<sup>2</sup>)

**OPERATION :**  
Construction de serre agricole plastique

**Plan de situation**

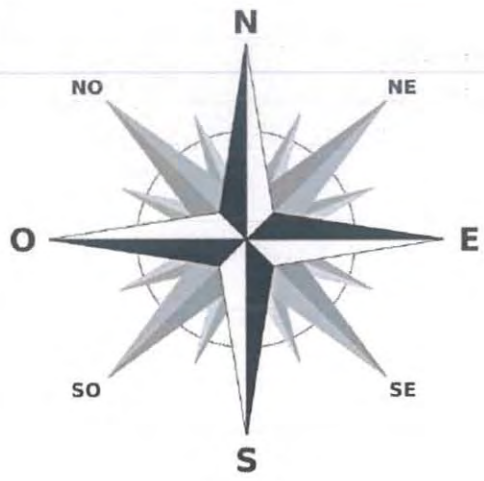
Ech :

Date :  
23/08/2021

APPROBATION  
CLIENT

PC 01





**Légende :**

-  Végétation existante
-  Zones de culture en plein champs
-  Chemins / Routes
-  Zone enherbée et arborée
-  Habitations
-  Parcelle concernée
-  Cour d'eau
-  Tunnels existants

**Bilan de surfaces :**

-Surface totale:            Nul



LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI IN-SOLIDIUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION.

**J. BUFFEL du VAURE** Architecte DPLG  
 142, bld de la Liberté - 47000 AGEN  
 Tél. 05 40 40 14 00 - Pot. 06 41 25 70 72  
 Mail : architecture.paysages@sfr.fr



**MAITRE D'OUVRAGE :** EARL des serres de Péchon

**LIEU DE LA CONSTRUCTION :**  
 Lieu dit "Gravette"  
 47 160 - Villefranche du Queyran  
 Section ZH - Parcelle n°7  
 (superficie : 56 440 m²)

**OPERATION :**

Construction de serre agricole plastique  
**Plan de masse existant**

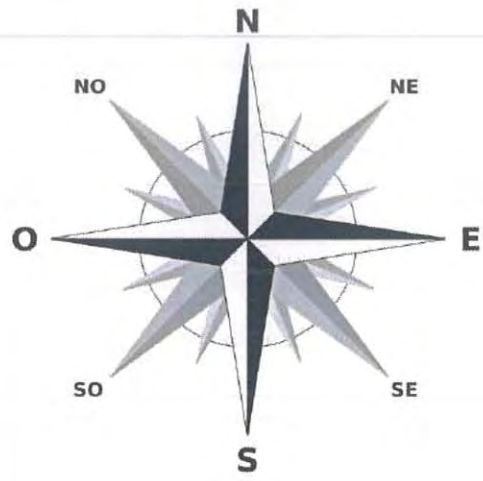
Ech : 1 / 1 500  
 Date : 23/08/2021

APPROBATION CLIENT



PC 02





**Légende :**

-  Végétation existante
-  Végétation projet
-  Zones de culture en plein champs
-  Chemins / Routes
-  Zone enherbée et arborée
-  Habitations
-  Parcelle concernée
-  Cour d'eau
-  Tunnels existants
-  Serre projet

**Bilan de surfaces :**

-Surface projet: **14 016 m<sup>2</sup>**  
 -Surface totale: **14 016 m<sup>2</sup>**



LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI EN-SOLIDIUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION.

**J. BUFFEL du VAURE** Architecte DPLG  
 142, bld de la Liberté - 47000 AGEN  
 Tél. 05 40 40 14 00 - Pot. 06 41 25 70 72  
 Mail : architecture.paysages@sfr.fr



**MAITRE D'OUVRAGE :** EARL des serres de Péchon

**LIEU DE LA CONSTRUCTION :**  
 Lieu dit "Gravette"  
 47 160 - Villefranche du Queyran  
 Section ZH - Parcelle n°7  
 (superficie : 56 440 m<sup>2</sup>)

**OPERATION :**

Construction de serre agricole plastique

**Plan de masse projet**

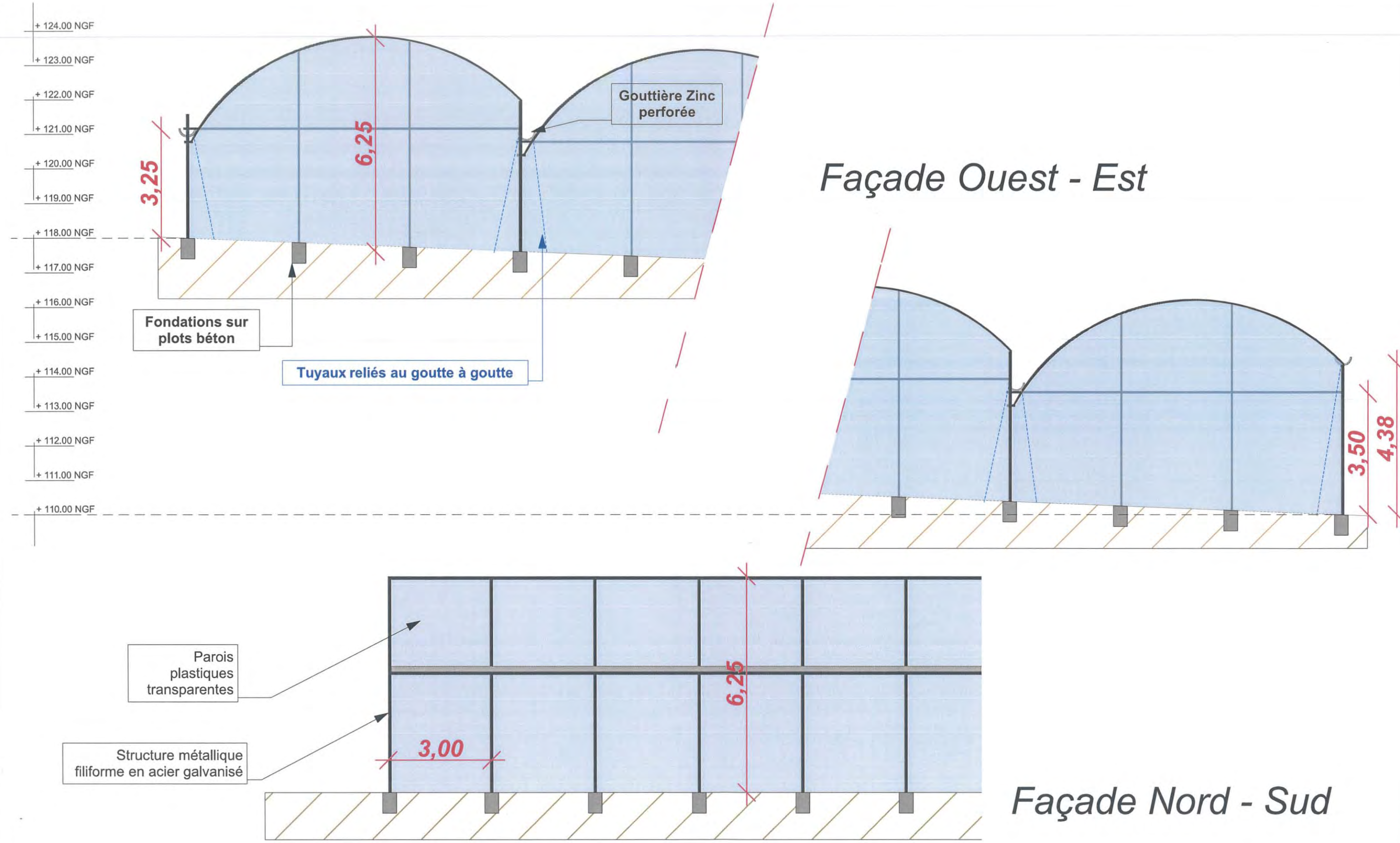
Ech : 1 / 1 500

Date : 23/08/2021

APPROBATION CLIENT

**PC 02 bis**





*Façade Ouest - Est*

*Façade Nord - Sud*

LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI EN SOLIDUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION.

**J. BUFFEL du VAURE** Architecte DPLG  
 142, bld de la Liberté - 47000 AGEN  
 Tél. 05 40 40 14 00 - Pot. 06 41 25 70 72  
 Mail : architecture.paysages@sfr.fr



**MAITRE D'OUVRAGE :** EARL des serres de Péchon  
**LIEU DE LA CONSTRUCTION :**  
 Lieu dit "Gravette"  
 47 160 - Villefranche du Queyran  
 Section ZH - Parcelle n°7  
 (superficie : 56 440 m²)

**OPERATION :**  
 Construction de serre agricole plastique  
**Plan en coupe**

Ech : 1 / 100  
 Date : 23/08/2021

APPROBATION CLIENT





## Notice Architecturale et Paysagère

- **Lieu du projet** : Route de Bergès Lieu-dit « Gravette » 47 160 Villefranche du Queyran
- **Cadastre** : Section ZH Parcelle n°0007 Surface Totale : 56 440m²
- **Zonage** : La parcelle est en Zone classée A zone agricole de la carte communale de Villefranche du Queyran cote moyenne NGF 114.00

### LE PROJET :

- Afin de diversifier sa production, le projet de Monsieur Clément BAUDAS de l'EARL des SERRES de PECHON (KBIS joint) consiste en la création d'une serre agricole d'une surface de 14016 m² pour production Maraîchère (Poivron, Piment, Melon, Fraise) en agriculture plein champ
- **La conception de la serre n'imperméabilisera pas le sol.**
  - 1) **Les cultures étant en « plein champ » le besoin en eau sera assuré directement par les eaux pluviales. La création de chéneaux percés espacés régulièrement entre chaque chapelle permettra d'irriguer par goutte à goutte les cultures tout en protégeant les feuillages pour diminuer l'usage de produits phytosanitaires et traitements tout en se protégeant des intempéries.**
  - 2) **L'avantage de ce système permettra, de plus, de conserver une hygrométrie permanente dans la serre et assurer confort pour la main d'œuvre ainsi que pour les cultures**
  - 3) **Le complément en eau se fera en période de forte chaleur via le réseau d'irrigation de l'ASA de la Région du Queyran existant, ce complément en eau restate toutefois modeste (Voir docs. joint)**
- La serre sera située presque au Nord Est de la parcelle à la cote moyenne NGF 114.00 à 145 mètres du ruisseau de Bécha à son point le plus proche
  - Superficie de la serre : 14016 m²
  - Culture en plein champ irriguée par les eaux pluviales
  - Une aire de manœuvre à l'entrée de la parcelle depuis la route de Bergès
  - La serre ne nécessitera pas d'être raccordée aux réseaux
  - Aucune nuisance ne sera induite par la production

### LE TERRAIN :

- La parcelle de la propriété d'une surface totale de 56 440 m² est actuellement un champ pour cultures en rotation céréales et légumières accompagné de quelques haies discontinues et d'arbres et arbustes isolés
- La parcelle se situe à l'Est de la commune de Villefranche du Queyran entre la route de Bergès et le ruisseau de Bécha dans un environnement de cultures de céréales et de quelques habitats diffus
- Le siège de l'exploitation de Monsieur BAUDAS se situe à 500 m
- Les habitations les plus proches se trouvant à 150m environ le projet n'entrera pas dans le champ de « co-visibilité » des voisinages cachés par des haies existantes

### IMPLANTATION :

- Le bâtiment sera situé en continuité de multi-tunnels (de 1996) démontables et posés en 2017 au Nord-Est de la parcelle et à un minimum d'environ 145m au plus proche du ruisseau du Bécha
- Accès : l'accès se fera depuis la route de Bergès par une aire empierrée devant l'entrée de la serre
- Le site présente une pente régulière d'Ouest en Est (NGF 118.00 à l'Ouest et NGF 110.00 à l'Est) L'implantation sera réalisée sans déblais-remblais les serres suivront la pente du terrain naturel

### LA SERRE :

- La serre de 14016 m² sera réalisée en poteaux et arceaux métallique et bâchage par parois plastique, non chauffée et sans sanitaires
  - 16 Chapelles de 9.60m x 88.00m + 1 chapelle de 9.60m x 52.00m
  - Hauteur au faitage : 6.25m
  - Hauteur sous chéneaux : 3.50m
  - Parois extérieures plastiques enroulables jusqu'à hauteur chéneau par enroulage manuel
  - Fondations : Par plots bétons de 0,60 cm de profondeur selon étude technique
  - Déchets plastiques sont recyclés en déchetterie agréée (voir Docs joints)
  - Déchets compostés et répandus sur champs céréales

### INSERTION PAYSAGERE :

- Afin de protéger la serre des vents et pour éviter l'évapotranspiration tout en assurant une bonne intégration au paysage environnant, les arbres et arbustes qui longent le ruisseau seront conservés et afin de minimiser l'impact visuel de la serre vis-à-vis du voisinage il sera planté à l'Ouest et au Sud des arbres et arbustes à fleurs d'essences champêtres pour compléter les quelques haies existantes. Le projet ne sera pas dans le champ de « co-visibilité » des habitations
- Ces haies, typiques du paysage local seront constituées d'arbres d'essences locales (Erable champêtre, Orme champêtre, Charme, Frêne commun, Tilleul, Poiriers francs...) et d'arbustes d'essences locales à fleurs pour favoriser le développement des insectes pollinisateurs, avec des hauteurs variées (Cognassier, Cornouiller, Chèvrefeuille d'Etrurie, Laurier sauce, Lilas commun, Néflier, Noisetier coudrier, Troène des bois, Merisier, Viorne...)

Chèvrefeuille d'Etrurie



Cognassier



Cornouiller sanguin



Lilas commun



Poirier franc



Frêne commun



LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIREMENT, NI EN SOLIDUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION.

**J. BUFFEL du VAURE** Architecte DPLG  
142, bld de la Liberté - 47000 AGEN  
Tél. 05 40 40 14 00 - Pot. 06 41 25 70 72  
Mail : architecture.paysages@sfr.fr



**MAITRE D'OUVRAGE** : EARL des serres de Péchon

**LIEU DE LA CONSTRUCTION** :  
Lieu dit "Gravette"  
47 160 - Villefranche du Queyran  
Section ZH - Parcelle n°7  
(superficie : 56 440 m²)

**OPERATION** :  
Construction de serre agricole plastique

Notice de présentation

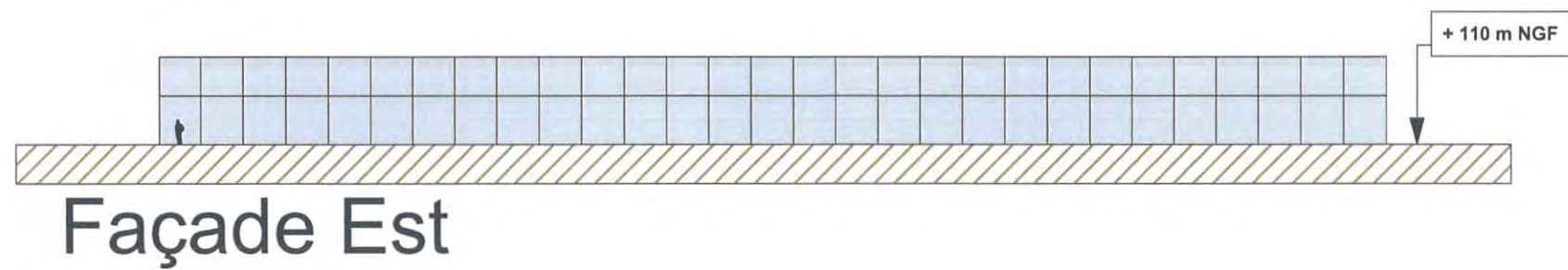
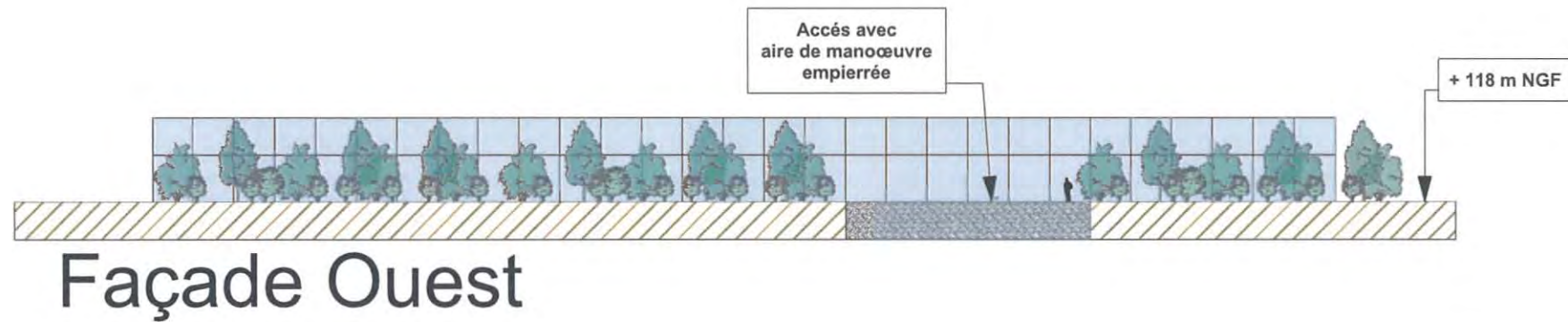
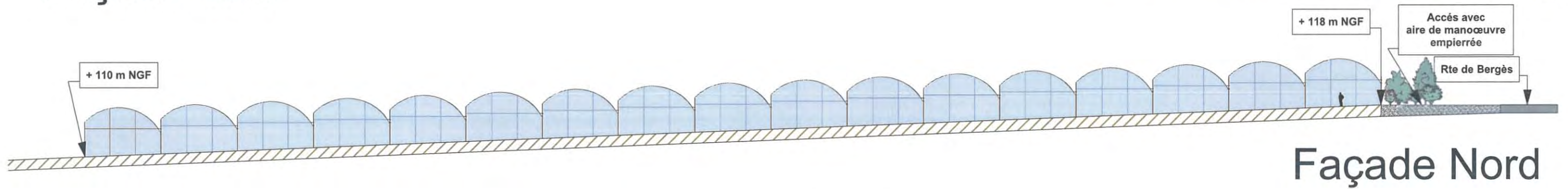
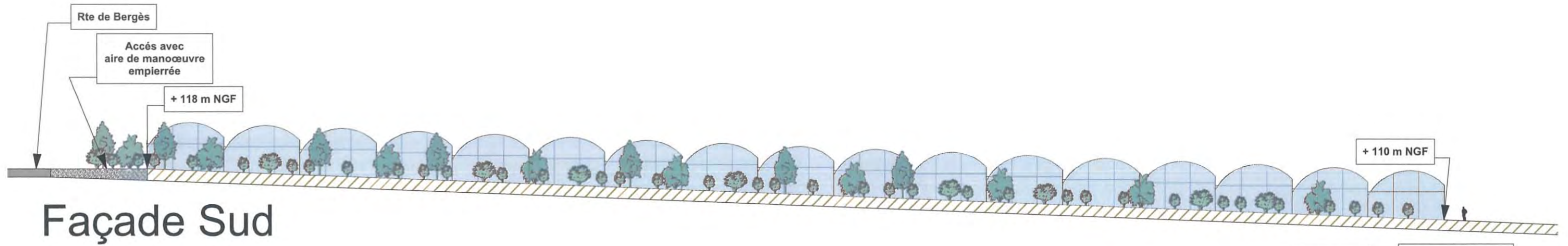
Ech :

Date :  
23/08/2021

APPROBATION  
CLIENT

PC 04





LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI EN SOLIDUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION.

**J. BUFFEL du VAURE** Architecte DPLG  
 142, bld de la Liberté - 47000 AGEN  
 Tél. 05 40 40 14 00 - Pot. 06 41 25 70 72  
 Mail : architecture.paysages@sfr.fr



**MAITRE D'OUVRAGE :** EARL des serres de Péchon

**LIEU DE LA CONSTRUCTION :**  
 Lieu dit "Gravette"  
 47 160 - Villefranche du Queyran  
 Section ZH - Parcelle n°7  
 (superficie : 56 440 m²)

**OPERATION :**  
 Construction de serre agricole plastique  
**Plan des façades**

Ech :  
**1 / 500**  
 Date :  
 23/08/2021

APPROBATION  
 CLIENT

PC 05





Vue actuelle

Vue projet



LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI EN-SOLIDIUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION.

**J. BUFFEL du VAURE** Architecte DPLG  
 142, bld de la Liberté - 47000 AGEN  
 Tél. 05 40 40 14 00 - Pot. 06 41 25 70 72  
 Mail : architecture.paysages@sfr.fr



**MAITRE D'OUVRAGE :** EARL des serres de Péchon

**LIEU DE LA CONSTRUCTION :**  
 Lieu dit "Gravette"  
 47 160 - Villefranche du Queyran  
 Section ZH - Parcelle n°7  
 (superficie : 56 440 m²)

**OPERATION :**

Construction de serre agricole plastique

**Insertion projet**

Ech :

Date :  
 23/08/2021

APPROBATION  
 CLIENT

PC 06





1



2



3



4



LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE. LES INDICATIONS TECHNIQUES : COTES, ECT... PORTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIE DES ELEMENTS D'EXECUTION SOUS LA RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI EN-SOLIDIUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION.

**J. BUFFEL du VAURE** Architecte DPLG  
 142, bld de la Liberté - 47000 AGEN  
 Tél. 05 40 40 14 00 - Pot. 06 41 25 70 72  
 Mail : architecture.paysages@sfr.fr



**MAITRE D'OUVRAGE :** EARL des serres de Péchon

**LIEU DE LA CONSTRUCTION :**  
 Lieu dit "Gravette"  
 47 160 - Villefranche du Queyran  
 Section ZH - Parcelle n°7  
 (superficie : 56 440 m²)

**OPERATION :**

Construction de serre agricole plastique

Photo de l'environnement proche et lointain

Ech :

Date : 23/08/2021

APPROBATION CLIENT

PC 07 - 08